

Moyens d'action

Diverses actions de mobilisation pouvant être mises en place pour contrer l'imposition d'activités de formation continue

Voici une liste d'actions qui peuvent être mises en place dans les écoles et les centres si votre équipe le juge à propos :

- ▶ Lors d'une activité de formation continue en présentiel, utiliser des affiches de l'offensive professionnelle, une banderole ou des bulletins *La Dépêche FSE* sur la formation continue pour placarder le local où la formation se tient.
- ▶ Lors de formations en virtuel, utiliser le fond d'écran en lien avec l'offensive professionnelle (sera transmis par courriel).
- ▶ Demander au personnel enseignant de dresser une liste de toutes les tâches qu'il aurait pu accomplir si cette formation n'avait pas eu lieu (principalement lors de journée pédagogique) et la transmettre à la direction.
- ▶ Si la consultation sur les besoins de perfectionnement prévue à l'article 96.20 de la LIP n'a pas eu lieu ou si les besoins mentionnés n'ont pas été pris en compte, retourner une liste des besoins réels à la direction et aviser le SERM.
- ▶ Si la situation le permet, la personne déléguée pourrait aussi prendre la parole au début ou à la fin de la rencontre, afin de mentionner que cette formation obligatoire est contraire à la Loi et faire une lecture de l'article 22.0.1 de la LIP.
- ▶ Proposer au personnel enseignant d'envoyer une lettre au ministre de l'Éducation afin de lui faire part que leur direction et leur CSS ne respectent pas la LIP ainsi que les orientations que le ministre a lui-même défendues en commission parlementaire sur le PL n° 40 (un projet de lettre sera transmis par courriel).